



## COMMUNE DE HERICY

### MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**du 1er décembre 2014 au 7 janvier 2015**

Par arrêté n° VPER2014-017 du 06 novembre 2014, le Maire d'Héricy a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 19 juin 2013 et exécutoire depuis le 19 juillet 2013.

Le projet de modification du PLU portera sur les points suivants :

- mettre le Règlement du PLU en conformité avec le nouvel article L123-1-5 du Code de l'urbanisme ;
- imposer aux zones urbaines une part minimale de surfaces non imperméabilisées, afin de combattre le ruissellement et de contribuer au maintien de la biodiversité ;
- harmoniser certaines règles du Règlement et appliquer aux zones anciennes et remarquables les dispositions préconisées par le Service territorial de l'architecture et du patrimoine de Seine-et-Marne ;
- adapter marginalement les limites de certaines zones à la réalité du tissu urbain de la commune, et créer une sous-zone dotée de règles spécifiques de nature à favoriser la création de collectifs d'habitation.

#### **L'enquête se déroulera à la mairie d'Héricy**

**durant 38 jours du 1er décembre 2014 au 7 janvier 2015 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture.**

Madame Francine CUENOT a été désignée par le Tribunal administratif comme commissaire enquêteur titulaire (Monsieur Jean-Luc RENAUD commissaire enquêteur suppléant) et recevra en mairie **les lundi 1er décembre 2014 de 9 heures à 12 heures, vendredi 5 décembre 2014 de 14 heures à 17 heures, samedi 13 décembre 2014 de 9 heures à 12 heures et mercredi 7 janvier 2015 de 9 heures à 12 heures.**

Seront déposés à la mairie les pièces constitutives du dossier, la note de présentation de la modification, la modification du règlement, la modification du rapport de présentation, les documents graphiques modifiés ainsi que les pièces administratives.

Pendant la durée de l'Enquête, les observations sur le projet de modification du PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête également déposé en mairie. Elles peuvent être également adressées par écrit en mairie à l'attention du commissaire enquêteur

Au terme de l'enquête et après examen du rapport du commissaire-enquêteur, le conseil municipal pourra prendre la décision d'approuver le projet de modification du Plan local d'urbanisme (PLU) .

Des Informations peuvent être demandés auprès de Madame le Maire d'Héricy responsable du projet.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie pendant un an et sur le site [www.hericy.fr](http://www.hericy.fr).